

Rapport

Date de la séance du CE: 25 janvier 2017
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2016.POM.201
Classification: non classifié

Rénovation du Théâtre Palace à Bienne: subventions du Fonds de loterie et du Fonds d'encouragement des activités culturelles

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Contexte	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.3	Points essentiels de la rénovation	3
3.4	Organisme responsable et plan d'exploitation	4
3.5	Calendrier	5
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	5
5	Répercussions financières	5
5.1	Coûts	5
5.2	Financement	7
5.3	Coûts induits	8
6	Répercussions sur les communes	8
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	8
8	Proposition	9



1 Synthèse

Conçu dans un premier temps comme cinéma, le Théâtre Palace de Bienne accueille depuis 1998 des concerts, des opéras et des représentations théâtrales. Aucun investissement significatif n'a été réalisé durant 17 ans, raison pour laquelle il est devenu impératif de rénover le bâtiment et ses équipements techniques pour les adapter aux besoins de l'exploitation. Le projet entraîne des frais d'investissement d'environ 6 000 000 francs. Le Fonds de loterie prévoit de contribuer à la rénovation de cette institution culturelle d'importance régionale en versant une subvention maximale de 1 177 000 francs aux frais d'investissement générant une plus-value. A titre complémentaire, la Direction de l'instruction publique (INS) compte octroyer une subvention aux investissements de 390 000 francs prélevée sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles. Par conséquent, le soutien du canton de Berne à la rénovation du Théâtre Palace s'élèvera au total à 1 567 000 francs.

2 Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 34, 37, alinéas 1 et 4, 38, alinéas 1 et 2, 44, alinéas 1 et 2, 46, alinéa 2, lettre a, 48, alinéas 1, lettre a, 3 et 4
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 925.520), articles 31, alinéa 2, 35, alinéas 1, 4, 5 et 6, 36 et 37, alinéa 1
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 48, alinéa 1, lettre a, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 148 et 152
- Loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), articles 2, lettre d, 3, 5, alinéa 3, 7, 12, alinéa 1, lettre d, et 13
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1), articles 14 et 22

3 Description de l'affaire

3.1 Contexte

Le Théâtre Palace est un centre culturel porteur d'identité situé au cœur de la ville de Bienne. Par son emplacement à la frontière entre Suisse alémanique et Suisse romande, cette salle multifonctionnelle favorise le dialogue entre les cultures (linguistiques).

Construit dans les années 1960 comme cinéma, le Palace offrait 481 places assises sur deux niveaux et comportait les locaux annexes nécessaires à la projection de films. Afin de remplacer le cinéma Capitol, on a décidé, en 1997/1998, de transformer le Palace en vue d'une utilisation double, à savoir des projections cinématographiques, d'une part, et des représentations professionnelles relevant des arts de la scène, d'autre part. Cette réorientation a permis notamment de mieux répondre aux besoins de la scène francophone de Bienne.

Les nouvelles constructions comprenaient le foyer (annexe en vitrages), la scène et une toiture au-dessus de la salle de spectacle. Désormais, après 16 ans d'exploitation, les équipements scéniques et cinématographiques du Palace ne répondent plus aux exigences actuelles. Le bâtiment, la salle et les installations techniques présentent divers défauts, ce à quoi il faut remédier d'urgence. Ces travaux de rénovation sont indispensables en vue de l'exploitation future du Palace.

Par conséquent, le Conseil municipal de Bienne a décidé en juin 2013 de mettre un terme à la projection de films au Palace à partir de l'été 2014. En abandonnant l'exploitation cinématographique de la salle, il souhaitait éliminer les inconvénients dus à la double utilisation du bâtiment et adapter les lieux au seul exercice des arts de la scène (théâtre, opéra, danse et musique).

Une enquête préalable a montré que la rénovation du Palace engendrerait des frais nettement inférieurs à ceux de la réaffectation d'autres locaux ou d'une nouvelle construction. Une étude de faisabilité portant sur quatre options a conduit à l'élaboration du budget et du projet de construction qui fait l'objet du présent rapport. Le budget a été revu à plusieurs reprises.

Propriétaire de l'immeuble, la Ville de Bienne participe à la rénovation par une subvention de base. Une fois les travaux achevés, la Fondation des Spectacles français louera et exploitera le théâtre Palace à titre d'utilisateur principal. Dans le contrat de prestations 2016-2019, les bailleurs de subventions (Ville de Bienne, canton de Berne et communes de la région) ont augmenté le montant de leur soutien à cette institution culturelle considérée comme étant d'importance régionale au sens de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1). Pour les partenaires culturels de l'aire francophone (projet de mise en réseau des arts de la scène, ARS), le Palace constitue un élément important de la communauté théâtrale interjurassienne, avec les centres culturels du Jura bernois, le projet CREA à Delémont et l'Inter, fraîchement rénové, à Porrentruy. Le potentiel du Palace profitera à différents acteurs culturels tels que le Théâtre et orchestre Bienne Soleure (TOBS), les écoles, les organisateurs de concerts, les programmeurs de danse, la scène indépendante de Bienne, etc.

La rénovation du Théâtre Palace vise à créer un lieu d'échanges culturels entre Suisse alémanique et Suisse romande, à renforcer l'impact culturel de Bienne en Suisse romande, à animer et revaloriser le centre-ville de Bienne et à encourager le bilinguisme dans la région et dans le canton. La nouvelle scène sera destinée à différents domaines artistiques et les équipements seront adaptés à une utilisation professionnelle.

La salle comptera 525 places assises (dont douze strapontins) et accueillera une centaine de manifestations par an (sans compter les répétitions). Bien desservi par les transports, le Palace rénové devrait attirer 25 000 personnes voire plus par an.

3.2 Caractéristiques du projet

Le projet de construction comprend différents travaux classés selon un ordre de priorité. Les équipements scéniques seront transformés en première priorité, la salle de spectacle en deuxième priorité. Les changements apportés à la zone du foyer correspondent à la troisième priorité et, finalement, les travaux d'entretien et de transformation dans les locaux annexes représentent la quatrième priorité.

Les mesures de rénovation et d'optimisation prévues comprennent diverses modifications de l'infrastructure et des équipements qui sont indispensables à l'utilisation professionnelle d'une salle dédiée aux arts de la scène.

3.3 Points essentiels de la rénovation

Il est devenu urgent de remplacer les équipements scéniques pour les adapter aux exigences actuelles. Une galerie technique supplémentaire installée au-dessus de la salle de spectacle

permettra de répondre non seulement aux besoins actuels en matière d'éclairage, mais aussi aux dispositions légales, qui exigent une deuxième issue de secours.

La salle de spectacle et ses accès nécessitent une transformation complète. La vue sur la scène est insuffisante depuis certains sièges, en particulier au balcon. L'ensemble des gradins et des sièges sera arrangé en vue d'optimiser la ligne de visibilité et l'acoustique. Cette dernière sera aussi améliorée par une réduction de la taille du balcon, lequel représente actuellement un obstacle à la propagation du son. Les sièges, usés, doivent être remplacés. S'agissant des couleurs, la salle restera globalement dans les mêmes tons. Par ailleurs, un rideau de séparation sera installé sous le balcon.

Aujourd'hui, l'existence de deux entrées est source de complications pour les exploitants et de confusion pour les visiteurs. Pour résoudre le problème, il est prévu de démolir l'avant-toit de l'annexe en verre et de simplifier l'aménagement de l'entrée. Outre les travaux de rénovation, une réorganisation du mobilier est prévue dans le foyer. Une petite cuisine permettra de dresser des plats déjà prêts lors de manifestations spéciales telles que « Midi, théâtre ! »

La nouvelle géométrie de l'espace requiert une adaptation des installations techniques intérieures. Le système de domotique doit être remplacé, de même que l'alimentation sans interruption (ASI) et l'installation d'éclairage de secours. Enfin, il faut remettre à niveau les systèmes d'évacuation de la fumée et de la chaleur et le système de détection des incendies.

3.4 Organisme responsable et plan d'exploitation

Comme indiqué plus haut, la Fondation des Spectacles français assurera désormais l'exploitation et la location du Théâtre Palace comme scène d'accueil. Depuis 2013, elle gère le Théâtre de Poche, situé dans la vieille ville de Bienne.

Pour la période contractuelle 2016-2019, la Ville de Bienne, les communes de la région et le canton de Berne ont augmenté de 330 000 francs la subvention annuelle allouée à la Fondation des Spectacles français. Le montant de la contribution passe ainsi à 976 500 francs. Par ailleurs, la fondation verse un loyer à la Ville de Bienne.

L'augmentation de la subvention à la Fondation des Spectacles français répond à l'objectif culturel du Conseil-exécutif bernois et du Conseil municipal de Bienne consistant à encourager le bilinguisme et à renforcer le théâtre francophone. Avec le Théâtre Palace, Bienne est l'un des lieux prévus pour accueillir les représentations du projet ARS. Développé sous l'égide du canton, le réseau ARS relie la partie francophone du canton de Berne (Bienne et le Jura bernois) et le canton du Jura.

Dans la perspective de reprendre l'exploitation du Palace, la fondation s'est réorganisée et a engagé du personnel.

La Fondation des Spectacles français est le principal utilisateur du Palace. Elle organise l'accueil de spectacles francophones externes (pièces de théâtre, concerts, productions chorégraphiques, etc.) et cultive les arts de la scène à un niveau professionnel élevé. Elle attire des organisateurs qui viennent compléter son offre.

Les autres locataires du Palace sont le TOBS, qui présente un ou deux opéras par saison dans cette salle, Groovesound GmbH, Perron 8, Colossart Production Sàrl (opéras et ballets

russes) et d'autres organisateurs de manifestations culturelles et non culturelles (séminaires, assemblées générales ou conférences). Parmi les partenaires importants figure aussi le Pour-cent culturel Migros, qui organise tous les deux ans la venue à Bienne du festival de danse Steps en collaboration avec la Fondation des Spectacles français.

3.5 Calendrier

Le début des travaux est prévu pour avril 2017. Ceux-ci devraient durer 14 mois, jusqu'en juin 2018.

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Pour son programme gouvernemental de législature 2010-2014, le Conseil-exécutif a souhaité mettre sur pied une politique culturelle cohérente et moderne. Ce programme mentionne la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), adoptée par le Grand Conseil le 12 juin 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Selon l'OEAC, la Fondation des Spectacles français est considérée comme une institution culturelle d'importance régionale, ce qui implique le versement de la subvention d'exploitation mentionnée plus haut. Le canton de Berne a donc un intérêt à ce que les locaux du Théâtre Palace soient rénovés de façon à garantir une exploitation durable et efficace.

5 Répercussions financières

5.1 Coûts

Subvention à charge du Fonds de loterie

En août/septembre 2016, un bureau externe de planification de frais a été chargé de calculer la part des frais générant une plus-value et pouvant être pris en compte par le Fonds de loterie. Ses calculs sont fondés sur le budget du 10 septembre 2015 (degré de précision de plus ou moins dix pour cent) et sur la description de l'ouvrage, établie selon le Code des frais de construction (CFC) et fondée sur les plans du projet dessinés par Truttmann und Reichenbach AG, à Horw.

Eléments du projet	Budget en CHF (TVA incluse)	Frais générant une plus-value et pris en compte par le Fonds de loterie
Terrain	—	—
Travaux préliminaires	185 000	—
Bâtiments (y c. honoraires)	4 019 000	2 547 000
Equipements d'exploitation	1 388 000	1 376 000
Alentours	20 000	—
Frais de construction accessoires	71 000	—
Réserve	315 000	—
Total	5 998 000	3 923 000

Selon ces chiffres, environ 65 pour cent des coûts attestés peuvent être pris en compte par le Fonds de loterie comme générant une plus-value. Sur la base de l'OEAC et conformément à la pratique du Fonds de loterie, le Théâtre Palace est à considérer comme une institution d'importance régionale¹, à l'instar de projets similaires (p. ex. le théâtre municipal de Langenthal ou le Casino-Théâtre de Berthoud). De ce fait, un taux de subvention de 30 pour cent s'applique et le Fonds de loterie peut contribuer aux coûts générant une plus-value à hauteur de 1 177 000 francs au maximum (montant arrondi).

Subvention à charge du Fonds d'encouragement des activités culturelles

L'INS prévoit de soutenir le projet par une subvention complémentaire de 390 000 francs. Le Conseil-exécutif est disposé à verser en 2017 les moyens financiers supplémentaires nécessaires au Fonds d'encouragement des activités culturelles et à les imputer au compte des investissements.

La rénovation d'une institution culturelle implique toujours, outre les mesures générant une plus-value, d'importants travaux d'assainissement qui préservent la valeur de l'objet. Ces derniers ne peuvent pas être subventionnés par le Fonds de loterie. De longue date, la pratique est toutefois de participer au financement de ces travaux lorsque le projet revêt une certaine importance, ceci afin de garantir la pérennité de l'institution. Dans ce cas, les subventions sont issues de fonds publics. Techniquement, elles doivent être prélevées sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (art. 34, al. 4 LEAC). Par conséquent, l'année où elles sont versées, un apport identique est versé au Fonds d'encouragement des activités culturelles. Cette procédure permet de garantir que les contributions aux travaux préservant la valeur de l'objet ne soient pas financées par le Fonds de loterie, même partiellement et indirectement (par l'alimentation du Fonds d'encouragement des activités culturelles).

S'agissant du Théâtre Palace, le soutien financier provenant de fonds publics se justifie en outre par l'importance centrale de cette institution pour la culture francophone et bilingue dans la partie francophone du canton (voir les prises de position du Conseil du Jura bernois, CJB, et du Conseil des affaires francophones, CAF). La rénovation prévue créera des conditions bien plus favorables pour l'institution culturelle d'importance régionale qu'est la Fondation des Spectacles français. La participation de l'INS au financement se justifie notamment par le renforcement de la francophonie et du bilinguisme.

Une fois rénové, le Palace renforcera la scène théâtrale francophone dans son ensemble et permettra au projet ARS d'étendre ses activités à Bienne. En outre, les pièces de théâtre en allemand et les spectacles musicaux et chorégraphiques, qui s'adressent moins spécifiquement à une communauté linguistique, élargiront le cercle des acteurs bénéficiant de cette salle rénovée et contribueront à ce que le Théâtre Palace devienne un haut lieu du bilinguisme.

Le montant de 390 000 francs correspond à la subvention d'exploitation annuelle versée par le canton à la Fondation des Spectacles français en tant qu'institution culturelle d'importance régionale.

¹ Les objets d'importance locale peuvent recevoir une subvention de 20 pour cent et ceux d'importance cantonale, de 40 pour cent.

En résumé, le canton peut donc subventionner la rénovation du Théâtre Palace à hauteur du montant suivant, à charge du Fonds de loterie et du Fonds d'encouragement des activités culturelles :

Subvention du Fonds de loterie aux mesures générant une plus-value :	1 177 000 CHF
Subvention du Fonds d'encouragement des activités culturelles :	390 000 CHF
Total subvention du canton de Berne :	1 567 000 CHF

5.2 Financement

Par arrêté du 5 juin 2016, la commune municipale de Bienne a approuvé un crédit d'engagement de 6 000 000 francs brut pour la rénovation du Théâtre Palace.

En raison de la motion urgente 20140290, Peter Bohnenblust, groupe FDP/PRR/EVP/EDU, « Rénovation et transformation du Théâtre Palace : limitation de la subvention de la Ville de Bienne à 2,9 millions de francs maximum ! », le Conseil municipal et la commune municipale ont décidé de plafonner à 2 900 000 francs la contribution de la Ville de Bienne aux coûts de la rénovation. Les subventions octroyées sont affectées au crédit d'engagement.

Etant donné le plafonnement susmentionné, la Ville de Bienne a prévu le financement suivant :

Ville de Bienne	CHF	2 900 000
Fonds de tiers	CHF	1 300 000
Subvention du Fonds de loterie / canton	CHF	1 800 000
<i>Total</i>	<i>CHF</i>	<i>6 000 000</i>

S'agissant de la subvention imputée au Fonds de loterie, la Ville de Bienne a demandé un taux de subvention de 40 pour cent et fondé son plan de financement sur des frais générant une plus-value à hauteur 4 500 000 francs, un montant théorique mentionné dans le cadre d'examens préliminaires effectués avec la Direction de la police et des affaires militaires (POM).

La POM a toutefois signalé à plusieurs reprises que le montant réel des frais générant une plus-value pourrait être inférieur à ce chiffre. En raison de la pratique du Fonds de loterie et du principe d'égalité de traitement des requérants, il fallait plutôt, selon la POM, tabler sur un taux de subvention de 30 pour cent.

La Ville de Bienne, le CAF et le CJB ont adressé différentes requêtes à la POM pour demander un taux de subvention de 40 pour cent. La Ville de Bienne a en outre entamé des négociations avec l'INS en vue d'une participation à l'investissement.

L'INS s'est déclarée prête à octroyer une subvention d'investissement dans toute la mesure de ses possibilités, vu l'importance centrale que revêt le Théâtre Palace pour le réseau régional des arts de la scène et pour le renforcement du bilinguisme et de la francophonie.

Une fois le bâtiment et les équipements rénovés, la salle de spectacle contribuera dès lors à la réalisation d'un objectif stratégique de la politique culturelle bernoise.

5.3 Coûts induits

En vertu de l'OEAC, la Fondation des Spectacles français, en tant qu'institution culturelle d'importance régionale, est soutenue conjointement par la Ville de Bienne, le canton de Berne et les communes de la région au moyen de subventions d'exploitation. Étant donné les nouvelles tâches engendrées par la gestion globale du Théâtre Palace, la subvention d'exploitation versée à la Fondation des Spectacles français pour la période 2016-2019 a augmenté de 330 000 francs par an au total.

Le canton prend à sa charge une part de 40 pour cent de la subvention d'exploitation versée à la Fondation des Spectacles français pour la période 2016-2019 (390 600 CHF sur 976 500 CHF au total). Le Conseil-exécutif a approuvé le nouveau contrat de prestations stipulant la subvention précitée par arrêté du 16 décembre 2015 (ACE 1543/2015).

Le plan financier d'exploitation 2016-2019 du Théâtre Palace prévoit donc une subvention publique à hauteur du montant susmentionné. Les recettes d'exploitation générées par les ventes, la location, les partenariats et les dons devraient atteindre environ 200 000 à 525 000 francs par an d'ici à 2019.

Le budget devrait atteindre l'équilibre après déduction des charges, soit les dépenses directes (cachets), les prestations de tiers, le personnel, les locaux, l'entretien, les assurances, l'énergie, l'administration, la publicité, les impôts, etc.

Les montants portés au budget pour le loyer versé à la Ville de Bienne par le Théâtre Palace oscillent entre 40 000 et 80 000 francs pendant les travaux et augmenteront à 230 000 francs à partir de 2019. Ces loyers sont couverts par la subvention d'exploitation fixée dans le contrat de prestations 2016-2019. Le canton ne prévoit aucun autre soutien financier.

Le présent projet n'a pas de répercussions sur le personnel du canton.

6 Répercussions sur les communes

En tant que propriétaire de l'immeuble, la Ville de Bienne assume les risques de financement liés au projet de transformation. En cas de surcoûts ou de subventions inférieures aux montants prévus, elle ne peut pas respecter le plafonnement défini ci-dessus. Grâce au rendement locatif du Théâtre Palace, la subvention d'exploitation versée par la Ville de Bienne à la Fondation des Spectacles français devrait, de fait, diminuer de près de 50 pour cent.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Devenue indispensable, la rénovation du Théâtre Palace permettra de garantir la pérennité et l'optimisation d'un lieu culturel majeur de Bienne et de la région. La salle de spectacle dispose en effet d'un grand potentiel dans cette région bilingue : elle peut devenir un centre des arts de la scène, en particulier pour le monde francophone, jeter un pont entre les cultures et renforcer le bilinguisme du canton de Berne.

8 Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'autoriser le prélèvement de 1 567 000 francs au maximum sur le Fonds de loterie et le Fonds d'encouragement des activités culturelles en vue de la rénovation du Théâtre Palace à Bienne.